

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-1 et R334-8

Vu la délibération n°2013\_31 du conseil d'administration de l'Agence portant approbation de la gestion directe du sanctuaire Agoa par l'Agence.

Vu la délibération n°2014\_17 du conseil d'administration de l'Agence portant création du conseil de gestion du sanctuaire Agoa.

Vu la décision 2015/001 du président du conseil d'administration de l'Agence en date du 13 mai 2015 portant nomination des membres du conseil de gestion d'Agoa.

Vu le règlement intérieur du conseil de gestion d'Agoa.

Vu la délibération Agoa\_cdg\_2015\_005 du conseil de gestion d'Agoa du 21 mai 2015 relative aux délégations de compétences données au bureau

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2015\_28 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du sanctuaire Agoa du 30 novembre 2015

**PIECE JOINTE : Procès-verbal de séance du bureau du 29 janvier 2016**

**Le bureau adopte les décisions suivantes :**

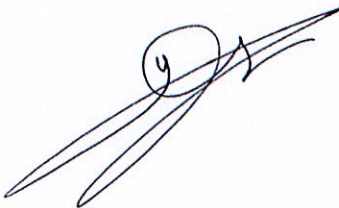
**Article 1 :**

Le bureau approuve le procès-verbal de séance du bureau du 29 janvier 2016.

**Article 2 :**

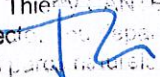
Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le président du conseil de gestion  
d'Agoa**



**Le directeur de l'Agence des aires  
marines protégées**

Thierry CANTERI  
directeur de l'établissement  
des parcs naturels marins







---

## Procès-verbal de séance du bureau d'Agoa

**SEANCE DU 29 JANVIER 2016**

**VISIO CONFERENCE**

## Membres présents

### Catégorie des représentants de l'État

Jean-Louis VERNIER, DEAL Martinique  
Fabien VEDIE, DEAL Martinique  
Méline LAURENT, DEAL Guadeloupe  
Fabien BERTHELAT, DEAL Guadeloupe

### Catégorie des organisations socioprofessionnelles et associations d'usagers

Jean-Pierre CONCAUD, représentant des opérateurs d'observation touristique des mammifères marins en Guadeloupe,  
Bulent GULAY, représentant des industries nautiques de Saint-Martin, président de METIMER.

### Catégorie des associations de protection de la nature

Lesley SUTTY, présidente de l'ECCEA  
Jean-Jacques RIGAUD, président de l'association de Protection des oiseaux de Saint-Barthélemy.

### Catégorie des collectivités territoriales et assemblées nationale

Benoit CHAUVIN, représentant le président de la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy, conseiller territorial, vice président Agoa  
Yvon COMBES, vice président de l'Association des maires de Guadeloupe, président Agoa.

### Catégorie des gestionnaires d'aires marines protégées et établissements publics associés

Nicolas MASLACH, conservateur de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin,

### Catégorie des représentants de la promotion touristique dans les Antilles françaises

Kate RICHARDSON, directrice de l'office du tourisme de Saint-Martin,

### Catégorie des personnalités qualifiées et représentant du centre d'activités régional compétent en matière de conservation

Lionel REYNAL, IFREMER (personne qualifiée)  
Anne FONTAINE, directrice du CAR SPAW

<b>Soit 12 membres présents.</b>
----------------------------------

### Étaient également présents :

Frédéric SCHMIT, représentant du préfet de Guadeloupe, Direction de la Mer Guadeloupe ;  
Bruno LE LAGADEC, représentant de la préfète de Saint-Barthélemy Saint-Martin, ils siègent avec voix consultative.

Les membres de l'équipe Agoa (et Agence des aires marines protégées) :

Amandine EYNAUDI,	Maxime SEBE,
Olivia GIULIANI,	Romain RENOUX.

## Ordre du jour

1\_Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015 (Gustavia, Saint-Barthélemy).

2\_Avis demandés au bureau.

Campagne géophysique « Voilà », navire James Cook.  
Dossier de demande de dérogation d'atteinte à une espèce protégée, le Grand dauphin *Tursiops truncatus* - Grand Port Maritime de Guadeloupe.

3\_Point d'information budget 2016 et programme de travail.

## Introduction et approbation de l'ordre du jour

Yvon COMBES, président du sanctuaire Agoa ouvre la séance en remerciant l'assistance de sa présence et remercie les administrations de mettre à la disposition du bureau d'Agoa les moyens de visioconférence permettant ses réunions.

Un tour de table des participants est fait. Ayant constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte.

Le président rappelle que suite aux élections de décembre 2015 des changements vont devoir s'opérer au conseil de gestion. De nouvelles élections seront faites en avril notamment pour élire le nouveau représentant des collectivités territoriales de Martinique.

A noter que le poste de vice président représentant les collectivités territoriales de Martinique est vacant jusqu'à cette date.

Des courriers ont été adressés pour la nomination des suppléants au conseil de gestion merci d'y porter attention et réponse.

L'ordre du jour est présenté. Le président propose un point d'information y soit ajouté sur proposition de Lionel REYNAL ainsi que l'examen par le bureau de deux avis supplémentaires :

- Point d'information de proposition sur la participation d'Agoa à la prochaine COPACO
- Campagne géophysique MMT dans le cadre du projet NEMO.
- Campagne océanographique du SHOM

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

<b>Décision</b>	<b>L'ordre du jour avec sa proposition de modification est adopté à l'unanimité.</b>
-----------------	--

---

### **Point d'information de proposition sur la participation d'Agoa à la prochaine COPACO (Lionel REYNAL).**

Lionel REYNAL propose qu'Agoa soit force de proposition auprès des autorités françaises accueillant la prochaine réunion de la COPACO en Guadeloupe (fin juin 2016). L'occasion de la demi-journée réservée à la découverte du pays d'accueil serait une bonne opportunité de faire découvrir aux 34 délégations invitées le sanctuaire Agoa et de mettre en valeur cette initiative française.

Les membres du bureau partagent cet avis et attirent néanmoins l'attention sur le budget réduit du sanctuaire. Cette initiative ne doit « rien lui coûter ».

Il est précisé à cette occasion que c'est le pays accueillant (à savoir la France via la Direction de la Mer de Guadeloupe pour la Préfecture de Guadeloupe) qui prend en charge cette dépense dans le cadre du budget dont elle dispose.

Le bureau d'Agoa propose de transmettre la proposition suivante à la DM Guadeloupe :

- Pré-identification de prestataire potentiel pour une sortie en mer d'observation respectueuse des animaux.
- Accompagnement de l'équipe technique Agoa pour commenter la visite.

---

<b>Décision</b>	<b>Une proposition sera transmise à la DM Guadeloupe pour que la demie journée de découverte du pays d'accueil dans le cadre de la COPACO qui se tiendra en Guadeloupe fin juin 2016 soit l'occasion de découverte et de mise en valeur du sanctuaire Agoa.</b>
<b>Action</b>	Note de proposition à la DM Guadeloupe

---

### **1. Approbation du procès-verbal de séance du bureau d'Agoa du 29 septembre 2015.**

Une demande de correction dans le paragraphe 7 est demandée par Monsieur Jean-Louis VERNIER. Aussi la phrase relative aux travaux du grand port de la Martinique est modifiée comme suit : « Denis *ETIENNE*, représentant de la DEAL – Martinique, précise que le projet d'extension est d'ors et déjà *autorisé en revanche le projet stratégique est en cours d'autorisation* ».

Le procès-verbal corrigé est joint à la délibération.

---

<b>Décision</b>	<b>Le procès-verbal de la séance du bureau du 29 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.</b>
<b>Délibération</b>	Agoa_bur_2016_005

---

### **2. Avis demandés au bureau.**

Il est rappelé en introduction qu'Agoa et les différents services instructeurs sont encore en phase de calage concernant les délais entre les saisines et les dates de rendu d'avis. Concernant les demandes de campagnes examinées ce jour, des arrêtés d'autorisation ont déjà été rendus et pour deux d'entre eux la mission a démarré.

Pour information la division de l'Action de l'Etat en Mer travaille avec les services de l'Etat à la mise en place d'une instruction afin de fluidifier le circuit des dossiers et assurer un temps minimum d'analyse des dossiers à chacun.

Néanmoins il est à noter que les services instructeurs même sans les avis Agoa reprennent les préconisations techniques déjà rendues par Agoa sur des dossiers techniques similaires.



## 2.1. Avis demandé au bureau : campagne géophysique MMT dans le cadre du projet NEMO (navire *Strill Explorer*).

La présentation de la campagne est faite par Maxime SEBE.

Les débats portent sur :

- la problématique du contrôle de la mise en œuvre effective des conditions demandées par Agoa au-delà de leur reprise dans les arrêtés d'autorisation des campagnes et de la meilleure façon de procéder (rapport cout/ efficacité pour Agoa).
- La possibilité de demander au pétitionnaire d'assumer le contrôle et du coup son positionnement comme 'juge et partie' qui devrait être évitée.
- La possibilité d'embarquer sur une mission courte pour identifier à titre exploratoire ce qu'il faudrait au niveau technique pour une surveillance efficace et la vérification que les conditions demandées sont bien appliquées.
- L'embarquement d'observateurs à bord, leur mission et l'efficacité en termes de détection des animaux pour une effective réduction des impacts.
- La demande de mesures compensatoires en cas d'impacts avérés non réductibles (un atelier sur ce sujet a été mené dans le cadre du colloque national des AMP en oct. 2015, des informations sont peut-être disponibles).

En conclusion des débats il est proposé que l'équipe technique fasse une note sur l'intérêt de préconiser des observateurs (conditions dans les quels cela présente effectivement un intérêt) et entame la réflexion sur le besoin de contrôle *in situ* des conditions demandées. Pour ce faire elle se rapprochera de la division de l'Action de l'Etat en Mer.

Suite aux échanges et au vu des éléments techniques du dossier, le bureau rend un avis favorable concernant la campagne géophysique MMT dans le cadre du projet NEMO.

<b>Décision</b>	<b>Avis favorable voté à l'unanimité.</b>
<b>Délibération</b>	Agoa_bur_2016_006
<b>Action</b>	Rédaction d'une note relative à l'intérêt d'observateur embarqué. Réflexion avec la division AEM sur le renforcement du contrôle.

## 2.2 Avis demandé au bureau : campagne océanographique du SHOM.

La présentation de la campagne est faite par Maxime SEBE.

Les débats portent sur les mêmes questions de contrôle que pour l'avis précédent.

Le bureau rappelle que ce type de mission devrait autant que possible éviter la période hivernale pendant laquelle les baleines à bosses sont présentes et ce pour s'accoupler et mettre bas, fonctions vitales pour l'espèce.

La DEAL Guadeloupe indique que le bureau d'Agoa a tout intérêt à ajuster ses avis en fonction des données techniques quand le bureau en dispose pour être au plus précis et ne pas se limiter de façon automatique à la condition de 224 dB (SPL) maximum à la source.

Suite aux échanges et au vu des éléments techniques du dossier, le bureau rend un avis favorable.

---

<b>Décision</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité</b>
<b>Délibération</b>	Agoa_bur_2016_007

---

### 2.3 Avis demandé au bureau : campagne géophysique « VOILA° ».

La présentation de la mission est faite par Maxime Sèbe.

Les débats portent sur les mêmes questions de contrôle que pour les avis précédents et de la problématique de savoir effectivement si la condition demandée dans l'avis Agoa est bien respectée.

Le président indique qu'il faut se rapprocher des services de l'Etat pour améliorer le contrôle des conditions demandées dans les arrêtés d'autorisation de campagne et garder à l'esprit le dimensionnement de l'équipe technique et les moyens financiers d'Agoa à ce jour.

Suite aux échanges et au vu des éléments techniques du dossier, le bureau rend un avis favorable assortie de la condition suivante : l'intensité maximale totale émise par les engins ne doit pas dépasser 224 dB (SPL) à la source.

---

<b>Décision</b>	<b>Avis favorable sous condition adopté avec 3 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 7 voix POUR</b>
<b>Délibération</b>	Agoa_bur_2016_008.

---

### 2.4 Avis demandé au bureau : « dossier de demande de dérogation d'atteinte à une espèce protégée, le Grand dauphin *Tursiops truncatus* » du Grand Port Maritime de Guadeloupe, au titre de la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ».

La présentation du dossier est faite par Maxime SEBE.

Les débats ont portés sur :

- La nécessité de rendre un avis Agoa formalisé et pas simplement une note de recommandations.
- Le fait que la phase d'exploitation peut présenter des risques à moyen et long termes, par l'augmentation du trafic engendré et ses conséquences.
- La difficulté à connaître l'augmentation réelle du trafic engendré par les travaux dans GPMG (les tonnages peuvent augmenter sans pour autant que la fréquence des navires augmente).



Au vu des éléments techniques du dossier, le bureau décide de réserver son avis faute de connaissances suffisantes sur le trafic maritime futur et ses impacts sur les mammifères marins fréquentant le secteur.

---

**Décision**

**Avis réservé voté à 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**

---

**Délibération**

Agoa\_bur\_2016\_009

---

### **3. Point d'information sur le budget 2016.**

Le budget prévisionnel présenté à l'occasion du conseil de gestion de novembre est confirmé dans ces grandes lignes.

#### **Situation RH de l'équipe technique en 2016.**

- En 2016, Sophie Bédel et Olivia Giuliani sont en fin de contrat (respectivement CDD et VSC) ne permettant pas leur renouvellement. Les postes seront donc ouverts et une période tuilage sur les postes est espérée.
- L'équipe technique espère l'arrivée d'un renfort via la mise en disponibilité d'un agent du conseil régional de Guadeloupe (*Nota bene* : l'Agence paie les frais relatifs à cette mise à disposition). Cette personne serait chargée du montage de projets européens (montage FEDER/INTERREG notamment) et de l'appui à la rédaction du plan de gestion II.

#### **La ligne fonctionnement.**

La majeure partie de cette somme est déjà engagée (conventions/ marchés), peu de nouvelles actions pourront être lancées sans évolution ou fonds complémentaires effectivement levés en 2016.

L'équipe est mobilisée pour la recherche de partenariats financiers, et des pistes sont déjà identifiées avec les DEAL, la collectivité unique de Martinique ou encore le conseil régional et le conseil départemental de la Guadeloupe et demandent maintenant à être sécurisées.

Les débats portent sur :

- La nécessité de rechercher des partenariats avec les offices du tourisme et les compagnies aériennes pour essayer de sponsoriser les coûts de déplacement des membres du conseil de gestion.
- L'opportunité d'adresser un courrier d'alerte à ce sujet aux ministres en charge de l'Outre-mer et de l'Environnement.

---

**Décision**

**Alerter des ministres en charge de l'Outre-mer et de l'Environnement concernant la situation d'Agoa : AMP qui n'est pas en mesure d'assumer toutes ses missions dans les conditions financières actuelles**

---

---

**Action** Courrier du président aux ministres

---

### Points divers

#### Point d'information sur les avancées de projets de jumelages.

- Suite à la décision du conseil de gestion de nov. 2015, un projet d'entente avec Yarari a été transmis au gestionnaire Néerlandais en début d'année.
- Concernant le projet de jumelage avec la République Dominicaine, un nouveau contact a été pris avec l'Ambassade de France en République Dominicaine.

Il est demandé qu'à l'occasion d'un prochain bureau une note sur les actions 2016 prévues soit présentée.

Jean-Pierre CONCAUD nous indique qu'un porteur de projet « scientifique » souhaite travailler sur le secteur Guadeloupe. Il est demandé qu'Agoa l'informe de ses obligations si ce projet était effectivement confirmé.

Le prochain bureau se tiendra le 1<sup>er</sup> mars 2016 par visioconférence de 10h à 12h.

---

**Décision** Information au porteur de projet (Laurent Gaveau)

---

**Action** Mail d'information détaillant les obligations relatives aux missions scientifiques en mer.

---

### Clôture

Le président remercie les membres présents et clôture la séance à 12h30.

#### *Nota : Enregistrement séance.*

L'enregistrement de la séance est complet, il est archivé et à disposition des membres qui en feraient la demande.

## Récapitulatif des actions et décision du bureau du 29 janvier 2016

### Tableau des actions

N°	Intitulé	Qui ?	Échéance	État
B3_1	COPACO : Note de proposition à la DM Guadeloupe pour faire découvrir le sanctuaire Agoa à l'occasion de la COPACO fin juin.	Equipe technique	Prochain bureau	Ouverte
B3_2	Rédaction d'une note relative à l'intérêt d'observateur embarqué et réflexion avec la division AEM sur le renforcement du contrôle.	Equipe technique	Été 2016	Ouverte
B3_3	Budget Agoa 2016 : Courrier du président aux ministres pour alerter les ministres en charge de l'Outre-mer et de l'Environnement concernant la situation d'Agoa	Président	Prochain bureau	Ouverte

<b>B3_4</b>	Mail d'information détaillant les obligations relatives aux missions scientifiques en mer	Equipe technique	<b>Prochain bureau</b>	<b>Ouverte</b>
-------------	---	------------------	------------------------	----------------

### *Tableau des décisions*

	Intitulé	Délibération
Décision	L'ordre du jour avec sa proposition de modification est adopté à l'unanimité.	-
Décision	Le procès-verbal de la séance du bureau du 29 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.	Agoa_bur_2016_005
Décision	Une proposition sera transmise à la DM Guadeloupe pour que la demi journée de découverte du pays d'accueil dans le cadre de la COPACO qui se tiendra en Guadeloupe fin juin 2016 soit l'occasion de découverte et de mise en valeur du sanctuaire Agoa.	-
Décision	Campagne géophysique MMT dans le cadre du projet NEMO. Avis favorable voté à l'unanimité.	Agoa_bur_2016_006
Décision	Campagne océanographique du SHOM. Avis favorable voté à l'unanimité.	Agoa_bur_2016_007
Décision	Campagne géophysique « VOILA° ». Avis favorable sous condition adopté avec 3 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 7 voix POUR	Agoa_bur_2016_008
Décision	«Dossier de demande de dérogation d'atteinte à une espèce protégée, le Grand dauphin <i>Tursiops truncatus</i> » du Grand Port Maritime de Guadeloupe, au titre de la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ». Avis réservé voté à 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.	Agoa_bur_2016_009
Décision	Information au porteur de projet (Laurent Gaveau)	-
Décision	Alerter des ministres en charge de l'Outre-mer et de l'Environnement concernant la situation d'Agoa : AMP qui n'est pas en mesure d'assumer toutes ses missions dans les conditions financières actuelles	-